

CONSEIL MUNICIPAL DE SERMENTIZON
PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU VENDREDI 06 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sermentizon, dûment convoqué le deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge THEALLIER, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux suivants :
Sylvain BARY, Emilie BILISARI, Audrey COURBON, Christiane CHAMPILOU, Christiane DEFFRADAS, Elisabeth FRESNEAU-LABARRE, Paméla PICARD, Christophe JOHNSSON, Renaud MARTEL, Serge THEALLIER, Gilles VAYSSIERE.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :
Stéphane FAURE (procuration à Serge THEALLIER).

Etaient absents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :
Audrey CHAVAROT, Julien PIREYRE.

Nombre en exercice	14
Nombre de présents	11
Nombre d'absents ayant donné procuration	1
Nombre de votants	12

Secrétaire de séance : Renaud MARTEL.

Début de la session : 20H00

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil précédant (23/01/2026).
- 2 – Convention d'adhésion au service commun d'instruction des applications du droit au sol (ADS) et des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (PUB). **Délibération n° 2026-04**
- 2 bis – Bon d'achat – récompense sportive . **Délibération n°2026-05**
- 3 – Dossiers financiers du budget général et du budget annexe de l'assainissement : **REPORTE**
 - 3-1 projet du compte financier unique de 2025 pour le budget général.
 - 3-2 projet de l'affectation du résultat 2025 du budget général.
 - 3-3 projet du compte financier unique de 2025 pour le budget annexe de l'assainissement.
 - 3-4 projet de l'affectation du résultat 2025 du budget annexe de l'assainissement.
- 4 – Suivi des dossiers
- 5 – SI et commissions.
- 6 – Demandes d'urbanisme.
- 7 – Questions diverses.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2026

Pas de remarque – Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération portant sur la convention d'adhésion au service commun d'instruction des applications du droit au sol (ADS) et des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (PUB).

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2018, la Commune de Sermentizon adhère au service commun d'instruction des applications du droit au sol (ADS).

Ce service, géré par la Communauté de Communes Thiers, Dore et Montagne, instruit les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit de sols.

A ce renouvellement, est adjoint la gestion des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (PUB).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2 bis – Délibération pour le bon d'achat pour récompense sportive

Monsieur le Maire précise qu'à la séance du 24 janvier 2026, il a été convenu avec l'Assemblée de récompenser Manon DUPRAT pour ses excellents résultats sportifs, en lui offrant un bon d'achat auprès d'ALThERRUNNING d'une valeur de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la commande auprès d'ALThERRUNNING du bon d'achat de 100 €.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

3 – Dossiers financiers

Monsieur Le Maire expose,

A partir de l'exercice 2025, la présentation des comptes annuels est modifiée.

Pour rappel, le compte administratif retraçant les écritures et le résultat d'un exercice était émis par l'ordonnateur (la Commune). En même temps, le conseil approuvait le compte de gestion du comptable public (trésorerie).

Pour l'exercice 2025, il sera présenté au Conseil le **compte financier unique (CFU)**.

C'est un seul document qui « compile » les données du compte administratif (ordonnateur) et du compte de gestion (comptable public).

Issu d'un travail collaboratif entre l'ordonnateur et le comptable, le CFU a vocation à simplifier et à améliorer l'information financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques.

Le CFU va permettre à la commune de s'engager progressivement vers une démarche de « certification des comptes », à l'instar du secteur privé, exercice auquel ne se sont prêtées jusqu'ici que quelques très grandes collectivités disposant d'une ingénierie financière conséquente.

A ce Conseil était prévu le vote du CFU et de l'affectation des résultats pour le budget général et le budget annexe de l'assainissement.

Cependant, une grosse panne nationale du portail de la DGFIP (plus de 3 semaines) ne nous permet pas d'éditer les CFU pour ce Conseil.

Légalement nous avons jusqu'au 30 juin, pour délibérer.

Mais, en cette fin de mandature, il est respectueux de transmettre des données comptables.

3-1 Présentation des Résultats 2025 du Budget Général.

Les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2025 pouvant se résumer ainsi :

RESULTATS 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes de fonctionnement	465 645.49	Recettes d'investissement	174 708.70
Dépenses de fonctionnement	388 532.78	Dépenses d'investissement	127 512.73
Résultat des op réelles	77 112.71	Résultat des op réelles	47 195.97
Recettes de fonctionnement	0.00	Recettes d'investissement	9 459.71
Dépenses de fonctionnement	9 459.71	Dépenses d'investissement	0.00
Résultat des op ordre	-9 459.71	Résultat des op ordre	9 459.71
Résultats de l'exercice	67 653.00	Résultats de l'exercice	56 655.68
Report résultat de l'exercice N-1	29 285.49	Report résultat de l'exercice N-1	-139 302.98
Total résultat de fonctionnement	96 938.49	Total résultat d'investissement	-82 647.30

LES RESTES A REALISER 2025	
En recettes d'investissement	102 000.00
En dépenses d'investissement	96 000.00
Résultat excédentaire des RAR	6 000.00

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 76.647,30 € couvert par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

3-3 Présentation des résultats 2025 du Budget Annexe de l'Assainissement

Les résultats de l'exercice 2025 pouvant se résumer ainsi :

RESULTATS 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes de fonctionnement	17 820.77	Recettes d'investissement	472.44
Dépenses de fonctionnement	13 171.97	Dépenses d'investissement	3 792.00
Résultat des op réelles	4 648.80	Résultat des op réelles	-3 319.56
Recettes de fonctionnement	2 043.38	Recettes d'investissement	8 610.76
Dépenses de fonctionnement	8 610.76	Dépenses d'investissement	2 043.38
Résultat des op ordre	-6 567.38	Résultat des op ordre	6 567.38
Résultats de l'exercice	-1 918.58	Résultats de l'exercice	3 247.82
Report résultat de l'exercice N-1	95 301.68	Report résultat de l'exercice N-1	18 208.12
Total résultat de fonctionnement	93 383.10	Total résultat d'investissement	21 455.94

Il n'y a pas de reste à réaliser. Les résultats en fonctionnement et en investissement sont excédentaires.

4 – Suivi des dossiers.

DOCUMENTS	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT
DEVIS SIGNE	19/02/2026	SARL ROZIERE	Réseau Eaux pluviales - Bournou	5 736 € TTC
DEVIS SIGNE	02/03/2026	SAS CHABANAT	Changement ballon eau - appartement loué	3 360 € TTC
devis en cours		SARL ROZIERE	Réseau Eaux pluviales - Chatiagoux	26 112 € TTC

- Les travaux aux Loyes et aux Plagnes (chemin pour camion poubelle) ont été réalisés.
- Les travaux à Chatiagou sont reportés à fin mars.

5 – SI et commissions.

Le SIGEP : la contribution pour 2026 sera de 73.000 € (93.000 € en 2025).

Cette baisse s'explique en partie à l'extinction de certains emprunts et en partie grâce au dispositif mis en place « la cantine à 1€ ». Ce dispositif bénéficie d'une aide de l'Etat de 44.000€.

Pour la rentrée 2026-2027, en perspective de la perte d'une classe, les enfants seront pris à partir de 4ans (au lieu de 6ans).

6 – Demandes d'urbanisme.

Pas d'éléments.

7 – Questions diverses.

- Suite aux incivilités en matière de tri des déchets, il est demandé de relancer une communication et d'alerter la CC TDM.
- Recherche des problèmes relatifs aux fuites d'eau entre Coulaud et Provarel.
- Revoir au cimetière les autorisations des familles en cas de travaux.
- Organisation du bureau de vote du 15 mars entre les Conseillers et les personnes des listes.

La séance est levée à 21H15.

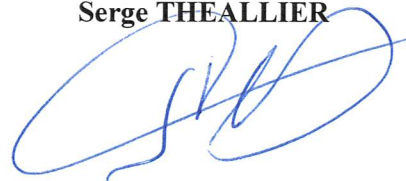
Le Secrétaire de Séance,

Renaud MARTEL



Le Maire,

Serge THEALLIER



DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME

Arrondissement de THIERS

MAIRIE

DE

SERMENTIZON

63120

Téléphone 04 73 53 19 32

Email : mairie.sermentizon@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-2

LISTE DES DELIBERATIONS OU AUTRES ACTES PRIS EN SEANCE DU 06/03/2026

Numéro	Actes	Objet
2026-04	Délibération	TDM - Contrat adhésion service ADS et Publicité urbanisme
2026-04	Contrat	Renouvellement contrat ADS
2026-05	Délibération	Autorisation pour bon d'achat pour récompense sportive